

CONSEIL D'ETABLISSEMENT
Case postale 136
1024 ECUBLENS

PROCES-VERBAL

de la séance du 13 janvier 2010

19h 00

Bâtiment Mercure – Route du Bois 6 – 1024 Ecublens

Espace Nicollier

Ordre du jour :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2009
- 3) Présentation de la nouvelle directive sur la loi relative à l'enseignement de l'histoire biblique et religieux (M. Guyaz)
- 4) Compétences du Conseil d'établissement – art. 25, 26 et 27
- 5) Ressources humaines pour le suivi et l'aboutissement des projets
- 6) Suite aux votations, futur de l'accueil parascolaire à Ecublens. Etat des lieux et projets actuels. Discussion avec les membres du Conseil d'Etablissement
- 7) Description des enjeux par le directeur. Information sur les lieux prévus pour la consultation publique. Réponses du Conseil d'Etablissement aux questions posées par la consultation
- 8) Nouvelles du groupe de travail
- 9) Document de police pour les 10-18 ans. Etat de la recherche de Mme Manfredi. Souhait du Conseil d'Etablissement pour l'utilisation du document à Ecublens
- 10) Divers – Propositions individuelles
- 11) Date de la prochaine séance

<u>Présents</u> :	Mme Pascale	MANZINI	présidente et conseillère municipale
	Mme Anne-Claude	GILLI	conseillère communale
	M. Serge	LUGON	Directeur des écoles
	Mme Mireille	OLIVET	Enseignante
	M. Paolo	PEDRUZZI	Enseignant
	M. Alain	PORCHET	Enseignant
	Mme Maïté	PEREZ CHEVALLAZ	Parents
	Mme Sylvie	PITTET BLANCHETTE	Parents
	Mme Lysiane	THEVOZ-MUSIO	Parents
	M. Vincent	GUYAZ	Pasteur
	Mme Nathalie	MANFREDI	Actigym
	<u>Excusée</u> :	Mme Francine	BRUNI
Mme Danièle		GUTOWSKI	conseillère communale
Mme Clémentine		HUBLEUR	Parents
M. Aitor		IBARROLA	Commission d'intégration
M. Giuseppe		BIANCANIELLO	Centre de Jeunes
<u>Procès-verbal</u> :	Mme Sylvette	MENETREY	secrétaire

Mme Manzini souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement et ouvre la séance.

1) Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2009

Mme Pittet Blanchette souhaite les modifications suivantes au procès-verbal de la séance du 30 septembre 2009 :

Page 3, point 7) dernier paragraphe : la demande déposée par l'APE au Département consiste à ce que les projets envisagés soient partagés entre les parents et l'école.

Page 4, premier paragraphe : compléter par « Ils ont ainsi l'opportunité de préparer leurs arguments et les développer ».

Page 4, point 9) : l'éducation sexuelle est dispensée par ProFa et non ProFamilia comme indiqué.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2009 est ensuite accepté sans autre modification avec remerciements à son auteur.

3) Présentation de la nouvelle directive sur la loi relative à l'enseignement de l'histoire biblique et religieux (M. Guyaz)

Dans la nouvelle loi sur la Constitution vaudoise, selon la décision 112, le Département a souhaité le maintien du passage dans les classes. Dès lors les coordinateurs des deux communautés considérées d'utilité publique prendront contact avec le directeur des écoles au préalable. Il s'agit de M. Guyaz pour la communauté protestante et de Mme Conti pour la communauté catholique. L'enjeu étant de dispenser une instruction judéo-chrétienne et une ouverture sur les autres traditions religieuses dans une idée de culture.

Jusqu'à l'intervention avait lieu dans les classes de 1 à 4. Dès lors des interventions auront lieu une fois par cycle au CYP1, CYP2 et CYT, soit environ trois fois.

En outre, les personnes visiteuses se tiendront à disposition des enseignants des degrés 7 à 9.

M. Guyaz est également à disposition pour aborder des éléments qui posent questions.

Mme Gilli demande combien de temps disposent les intervenants pour chaque visite ? **M. Guyaz** précise qu'il s'agit d'une période dans chaque classe. **M. Lugon** a d'ores et déjà donné son accord pour l'accueil dans les classes concernées. La planification interviendra d'entente entre les enseignant-es- et les intervenant-e-s.

4) Compétences du Conseil d'établissement – art. 25, 26 et 27

Mme Thévoz Musio s'interroge sur la manière de procéder pour la mise en application de ces articles. Elle se propose pour faire partie des différentes commissions en charge de nouveaux projets, telle la construction du nouveau bâtiment socioculturel par exemple.

En ce qui concerne l'art. 26, lettre a), il est encore trop tôt pour inviter les délégués d'un conseil d'élèves car la mise en place de conseil de coopération dans les classes du secondaire a démarré à la rentrée scolaire d'août 2009. Cependant, si des propositions devaient être faites par des élèves, elles seront rapportées au Conseil d'établissement.

M. Guyaz indique qu'il serait intéressant d'avoir un retour des élèves sur ce qui se passe au niveau de la prévention par exemple. Cette proposition est retenue.

Lorsque le Conseil d'établissement soumet des propositions, celles-ci sont étudiées par le Conseil de direction.

5) Ressources humaines pour le suivi et l'aboutissement des projets

Ce point a été mis à l'ordre du jour en regard de la remarque faite par M. Lugon lors de la séance précédente, à savoir que chaque projet demande l'analyse des conséquences d'un point de vue administratif. Or actuellement les ressources humaines prévues pour le fonctionnement du secteur administratif des écoles arrivent à saturation. Dès lors, les projets dont le Conseil d'établissement souhaiterait voir se réaliser doivent être soumis « clé en main ».

En ce moment a lieu l'élaboration des prestations fournies par les employés cantonaux pour la Commune et celles fournies par les employés communaux pour le canton.

Une demande de la part du Conseil d'établissement doit être prévue pour le renforcement du poste de la Cheffe d'office du secteur administratif des écoles.

Mme Manzini indique qu'une évaluation des prestations de l'Administration communale est entreprise par l'IDHEAP entre février et juillet 2010. Il est souhaitable d'attendre le résultat de cette évaluation avant d'effectuer une demande pour des ressources humaines supplémentaires au sein de la Direction des écoles.

6) Suite aux votations, futur de l'accueil parascolaire à Ecublens. Etat des lieux et projets actuels. Discussion avec les membres du Conseil d'Etablissement

Mme Manzini signale que le réfectoire du Pontet fonctionne maintenant dans le nouveau local du bâtiment Jupiter. Concernant le parascolaire, il n'existe que 5 places à Ecublens, offerte par la garderie « Vanille-Chocolat ». Les réfectoires ne sont pas considérés comme du parascolaire. En effet, pour ce faire, il faut qu'il y ait au moins deux des trois périodes d'accueil dans la journée, à savoir le matin avant l'école, à midi (repas non compté) et après l'école. Pour répondre aux normes de ce réseau il faut accueillir les enfants pendant au moins 5 heures par jour. Une réflexion est à mener pour le futur. L'agrandissement de la garderie Domino est prévu. Quant au futur bâtiment socioculturel, le préavis pour sa construction est fixé en juin 2010.

Mme Perez Chevallaz se demande pourquoi il n'y a pas encore d'APEMS qui ont été mises en place. **Mme Manzini** précise qu'il s'agit, entre autre, de questions financières.

Mme Perez Chevallaz suggère qu'une salle puisse être mise à disposition afin que les enfants puissent s'y rendre à midi, notamment lorsque des cours d'appui par exemple sont organisés entre 12h.30 et 13h.30. **M. Pedruzzi** soulève la problématique de la responsabilité. Il n'est pas judicieux d'envisager ce genre de structure sans encadrement pour des questions de responsabilités notamment, de surveillance, d'ordre et de discipline. **Mme Pittet Blanchette** préconise que cette question doit entrer dans le cadre de la réflexion sur quel genre de structure il est souhaité voir se mettre en place.

Mme Menétrey indique les horaires actuels des devoirs surveillés soit : lundi, mardi et jeudi, de 15h.30 à 16h.30 et pour les parents qui le souhaitent jusqu'à 17h. Tous les enfants inscrits au début de l'année scolaire ont été placés dans un groupe de devoirs surveillés. Les groupes ont été créés en fonction du nombre d'enfants inscrits dans chaque collège. Depuis les vacances d'automne des études surveillées existent pour les élèves du CYT, les lundis, mardis et jeudis de 15h.25 à 16h.55. Il s'agit d'une salle mise à disposition pour que les enfants puissent faire leurs devoirs. Un enseignant est présent si les enfants ont besoin d'aide. Ce service est gratuit et il n'y a pas d'inscription préalable. L'enseignant indique l'heure d'arrivée et celle de départ dans l'agenda de chaque enfant. **Mme Pittet Blanchette** propose d'étendre cette prestation aux élèves de 7-8-9. Cette demande sera étudiée.

Dans la réflexion pour la mise en place des APEMS il y aura lieu de tenir compte de tous les paramètres. **Mme Manzini** a la volonté de visiter des APEMS déjà existants afin de se faire une idée et invite les membres qui le souhaitent à se joindre à elle pour ces visites.

7) Description des enjeux par le directeur. Information sur les lieux prévus pour la consultation publique. Réponses du Conseil d'Etablissement aux questions posées par la consultation

Mme Pittet Blanchette nous informe qu'une séance est organisée par l'APE-Vaud le 17 février 2010, au collège de la Planta à laquelle Mme Cilette Cretton présentera ce projet.

M. Lugon précise que les Conseils d'établissement ne font pas partie des organismes consultés.

Mme Pittet Blanchette trouve intéressant le partage d'opinions des différents secteurs concernés en raison de leurs diversités. Aussi une séance spéciale sous forme de « table ronde » est fixée au **mardi 2 mars 2010, à 19h., au réfectoire du Pontet, Bâtiment Jupiter**, destinée à tous les membres qui sont intéressés à partager leur point de vue sur cet avant-projet de loi.

M. Lugon indique que c'est le projet Harnos qui a déclenché la mise en route de cette nouvelle loi. Selon Mme Lyon, il faut s'inspirer de choses qui ont fait leur preuve. Dans le projet Harnos, le PEV (Plan d'Etudes Vaudois) deviendra le PER (Plan d'Etudes Romand).

Description des « grandes lignes » du projet Harnos :

- CIN obligatoire dès 4 ans, sans dérogation.
- 8 années d'école primaire divisées en 2 cycles de 4 ans, donc la 8^{ème} représentera l'actuelle 6^{ème} année
- Nouvelle dotation horaire : 20 périodes pour la première année du CIN et non plus 16
24 périodes pour la deuxième année du CIN
30 périodes pour le 2^{ème} cycle primaire au lieu de 28 actuellement
32 périodes pour la 2^{ème} partie du cycle primaire
- Introduction de l'allemand au début du 2^{ème} cycle primaire
- Introduction de l'anglais au milieu du 2^{ème} cycle primaire, actuellement introduit en 7^{ème} année.
- Le nombre d'enseignants intervenants au 1^{er} cycle primaire s'élèvera au maximum à 4, alors le limite légale sera de 6 au 2^{ème} cycle primaire.
- Disparition des 3 voies au niveau du secondaire. Il est préconisé des niveaux par branche et des demi-classes pour l'anglais. Le nombre de périodes passera de 32 à 33 périodes.

La responsabilité de l'accueil scolaire appartient aux Communes.

Le département ne souhaite plus le redoublement. L'accent sera mis sur la pédagogie compensatoire, puis des programmes spécifiques aux élèves en difficultés.

Mme Olivet indique le site de la SPV – « écoledurable » dans lequel se trouve bon nombre d'explications à propos de ce nouveau projet. **Mme Pittet Blanchette** communique celui de l'APE pour des informations concernant « école 2010 ».

Dans le projet Harmos **Mme Manzini** trouve dommage que les modifications ne touchent pas le fond du problème et qu'elles ne s'attèlent pas à la problématique d'une école plus attractive pour les élèves en comparaison des moyens d'information actuellement existants, en pensant notamment à certains émissions télévisées ou internet qui transmettent des connaissances détaillées sur certains sujets.

M. Lugon attire l'attention de l'art. 127 sur les devoirs des parents qui *s'assurent notamment de l'état de santé de leur enfant et du sommeil dont il doit bénéficier pour pouvoir travailler normalement en classe.*

M. Lugon indique quelques considérations par rapport à l'aspect financier du projet Harmos, mais dans son ensemble il se dit favorable à ces nouveautés. Le point délicat pour l'aboutissement de ce projet est d'acquiescer l'adhésion d'une majorité des professionnels de l'enseignement.

8) Nouvelles du groupe de travail sur la sécurité du trajet à l'école

Chaque membre du groupe a effectué un travail par rapport à chaque collège. Le dossier finalisé est à présenter à tous les membres du Conseil d'établissement lors de la prochaine séance.

9) Document de police pour les 10-18 ans. Etat de la recherche de Mme Manfredi. Souhait du Conseil d'Etablissement pour l'utilisation du document à Ecublens

Mme Manfredi a consulté le règlement de Police d'Ecublens et de Lausanne. **Mme Manzini** propose de demander à Polouest d'établir un document commun pour l'Ouest lausannois. **Mme Olivet** préconise de distribuer ce document dès le 4^{ème} degré. Cette suggestion est retenue.

10) Divers – Propositions individuelles

La séance avec les parents selon l'art. 9 du règlement du Conseil d'établissement est prévue le 24 avril 2010, le matin, au réfectoire scolaire du Pontet. Les frais découlant de l'accueil avec café-croissants seront pris en charge par le budget communal.

Selon l'art. 26 b) dudit règlement le Conseil d'établissement peut accorder deux demi-journées de congé. Le Conseil d'établissement, sur proposition de M. Lugon, accorde à la majorité une demi-journée de congé le mercredi 12 mai 2010, veille de l'Ascension.

Mme Gilli, conseillère communale a été désignée en qualité de rapporteur au conseil communal des décisions prises par le Conseil d'établissement. **Mme Manzini** précise qu'il serait bien de rappeler aux conseillers communaux que le procès-verbal de nos séances est en ligne sur le site de la Commune.

11) Date de la prochaine séance

Mercredi 19 mai 2010, à 19h., à l'Espace Nicollier, sous réserve que cet endroit ne soit pas déjà occupé pour la répétition d'un spectacle de fin d'année, auquel cas la séance aura lieu dans la salle audiovisuelle, Complexe scolaire du Pontet, bâtiment Mercure.

Séance levée à 21h.45

La secrétaire :

S. Menétrey

S. Menétrey